



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 24 octobre 2023
AR n° 078-200062248-20231018-lmc1145479-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Structuration du Pôle Administration des Ventes - ADV

Le 18 octobre 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 12 octobre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le budget de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le tableau des effectifs de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la structuration du pôle Administration des ventes -ADV ;

CONSIDERANT la croissance importante du volume d'affaires traité par la centrale d'Achats S-YNCA, tant en nombre de commande qu'en chiffre d'affaires ;

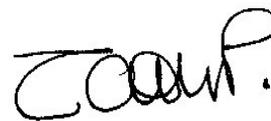
CONSIDERANT qu'il convient d'améliorer significativement la qualité et les délais de traitement des commandes, des titres de recettes auprès des adhérents et du paiement des factures des fournisseurs de la centrale d'achats S-YNCA ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE la création et la structuration d'un pôle Administration des ventes - ADV - en vue de structurer la fonction ADV du syndicat.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Hery Le Pallec'.

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Structuration du Pôle Administration des Ventes - ADV**

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 18

Mme Sonia BRAU, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD, M. Jean-Marie TÉTART, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 3

M. Pierre Bédier à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Jean-Michel Fourgous à M. Nicolas Dainville, M. Benoit Pouyet à M. Laurent Richard.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	21

Adopté à l'unanimité